

Zurich Assurance de véhicules à moteur

Voitures de tourisme et voitures de livraison

L'assurance de véhicules à moteur pour voitures de tourisme et voitures de livraison de Zurich vous assure pour toute éventualité. Vos déplacements ne seront jamais un problème. En cas de pépin, nous sommes à vos côtés.



Vos avantages en un coup d'œil

- Protection juridique circulation gratuite pour toute nouvelle assurance auto.
- Votre prime n'augmente plus automatiquement après un cas de sinistre.
- Nos Help Points remettent rapidement votre véhicule en circulation – avec une garantie à vie sur toutes les réparations.
- Eco-bonus pour véhicules écologiques.
- E-Mobility Protect – la couverture intégrale pour votre véhicule électrique ou plug-in hybride.
- Avec l'application Z Volt vous chargez votre véhicule électrique ou plug-in hybride sur toutes les bornes de chargement des partenaires de Zurich à un prix identique dans toute la Suisse.

Qui bénéficie de l'assurance de véhicules à moteur pour voitures de tourisme et voitures de livraison?

Les détenteurs de voitures de tourisme et de voitures de livraison.

Prestations

Les prestations suivantes peuvent être convenues dans l'assurance de véhicules à moteur.

Assurance responsabilité civile (obligatoire)

L'assurance responsabilité civile accorde aux personnes assurées une couverture d'un montant de 100 mio. de francs suisses au maximum par événement assuré. Zurich prend en charge les dommages matériels et corporels causés par le véhicule assuré. Ce faisant, elle vous protège également contre les prétentions injustifiées de tiers (fonction de protection juridique passive) et indemnise les prétentions justifiées.

Couverture pour faute grave

En cas de dommage en responsabilité civile ou dommage par collision causé par faute grave, Zurich renonce à exiger la prestation d'assurance de la part de l'auteur de l'accident ou de la diminuer chez

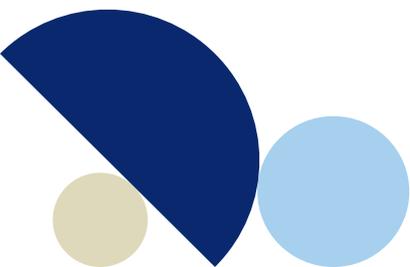
le lésé. Exception faite des cas de sinistre survenant alors que le conducteur était en état d'ébriété ou dans l'incapacité de conduire ou s'il a commis une infraction grave de la limitation de vitesse autorisée, un dépassement téméraire ou participé à une course de vitesse illicite avec des véhicules automobiles, ou en cas d'opposition aux mesures visant à constater l'incapacité de conduire.

Assurance casco

Choisissez entre casco intégrale, casco partielle ou modules de couverture individuels.

Collision

Les dommages au véhicule résultant d'une collision sont ceux causés par une influence externe violente et soudaine, et dans certains cas, par un choc, une collision, un renversement, une chute ou un enlèvement. Et ce, même lorsqu'ils se produisent en rapport avec des dommages d'exploitation, des dommages causés par des bris ou des dommages dus à l'usure. Les dommages causés par des actes de malveillance de la part de tiers ainsi que par des déformations du véhicule en cas de basculement, de chargement et de déchargement, même sans influences extérieures, sont également couverts.



Aperçu des produits

Assurance Responsabilité civile				
Responsabilité civile incl. protection du bonus				
Couverture pour faute grave responsabilité civile		●		
Assurance casco				
Collision incl. protection du bonus	Casco intégrale	●		
Couverture pour faute grave collision		●		
Vol		Casco partielle	●	
Forces de la nature			●	
Incendie			●	
Animaux			●	
Bris de glaces/Bris de glaces PLUS			●	
Vandalisme			●	
Fouines			●	
Véhicules parqués/Véhicules parqués PLUS			●	
Objets emportés (incl. appareils électroniques)			●	
Cyber attaque			●	
Protection de l'habitacle		●		
Protection des jantes et pneus	●			
E-Mobility Protect (pour voitures électriques et plug-in hybrides)				
Batterie PLUS		●		
Couverture de la borne et des accessoires de recharge		●		
Couverture de la carte et de l'application de chargement		●		
Assurance accidents (passagers)				
Décès		●		
Invalidität		●		
Journalière		●		
Journalière d'hospitalisation		●		
Frais de traitement		●		
Dépannage				
CH/FL		●		
Europe		●		
Véhicule de remplacement		●		
Protection juridique				
Protection juridique circulation		●		
Couverture pour faute grave responsabilité civile				

● Modules de couverture en option

Casco partielle

Avec la casco partielle, nous assurons votre véhicule contre le vol, l'incendie, les dommages naturels (tempête, grêle, hautes eaux, inondations, éboulements de rochers, chute de pierres, glissement de terrain, avalanche, éboulements de neige, chute de glace, pression de la neige, chute d'aéronefs ou de leurs pièces), les bris de glaces, la collision avec des animaux, le vandalisme et les morsures de fouines ou de rongeurs.

Zurich Repair Network

Vous profitez d'une prime réduite. Pour cela, le sinistre doit d'abord être signalé à Zurich, afin que Zurich puisse organiser la réparation dans un garage partenaire.

Bris de glaces PLUS

Sont compris les dommages par bris de glaces causés à toutes les pièces du véhicule qui sont en verre ou dans des matériaux utilisés à la place du verre. Les ampoules sont également assurées dans la mesure où leur destruction est en rapport avec le bris de glaces.

Dommages aux véhicules parqués/
dommages aux véhicules parqués PLUS

Les dommages occasionnés aux véhicules parqués par des véhicules ou des personnes inconnus sont assurés. En cas de dommages aux «véhicules parqués», l'indemnité maximale est limitée à une somme d'assurance convenue. Avec la couverture «véhicules parqués PLUS» il n'y a pas de limite de montant. Sont assurés au maximum un ou deux cas de sinistres par année civile dans les deux options.

Objets emportés

Les objets emportés par les passagers ne sont assurés que s'ils ont été endommagés en même temps que le véhicule ou s'ils ont été volés du véhicule entièrement verrouillé. Parmi les «objets emportés», on compte également les appareils électroniques, marchandises de commerce et objets servant à exercer une profession.

Cyber attaque (pour voitures de tourisme)

Sont assurés le cryptage, l'endommagement et la destruction de logiciel causés au véhicule assuré par un programme malveillant et qui ont rendu ce dernier inutilisable ou ont endommagé ses fonctions. Zurich prend en charge les frais de restauration du logiciel ou du matériel (p. ex. remplacement du dispositif de commande) jusqu'à la somme d'assurance convenue.

Protection de l'habitacle

Sont assurés les dommages à l'habitacle du véhicule causés par des trous de brûlures, des déchirures, des coupures et des salissures excessives. Zurich prend en charge les frais de la réparation ou de la remise en état dans l'habitacle du véhicule jusqu'à la somme d'assurance convenue.

Protection des jantes et pneus

Sont assurés les dommages causés aux jantes et pneus (p. ex. causés par la crevaison soudaine). Zurich prend en charge les frais de la réparation ou paie le remplacement jusqu'à la somme d'assurance convenue.

Autres options

Protection du prix d'achat

En cas de dommage total, Zurich indemnise au maximum à hauteur du prix d'achat payé pendant une période de 5 ans à partir de la date d'achat.

Bonus pour absence de sinistre

Au bout de trois années sans sinistre, nous vous remboursons 10% de votre prime.

Réduction de la franchise

Votre franchise diminue de 500 francs suisses après trois années sans sinistre et à nouveau de 500 francs suisses au bout de trois années supplémentaires sans accident.

E-Mobility Protect

Sont assurés les dommages sur la batterie haute tension de votre véhicule électrique ou plug-in hybride (p. ex. suite à des erreurs de manipulation), dommages causés à la borne de recharge ou aux accessoires de recharge ainsi qu'en cas de perte ou d'utilisation abusive d'une carte de chargement ou de l'utilisation frauduleuse d'une application de recharge.

Assurance accidents (passagers)

Zurich verse des indemnités en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail provisoire et paie une indemnité journalière d'hospitalisation pendant votre séjour hospitalier. Zurich prend en charge les frais de traitement dans les cinq ans suivant le jour de l'accident dans la mesure où aucune réclamation n'émane d'autres assurances. Par ailleurs, il y a une couverture d'assurance lorsque vous-même ou des personnes vivant dans le même ménage que vous, prenez la route dans des voitures automobiles de tiers.

Dépannage

Suisse/Liechtenstein

Les prestations de dépannage CH/FL, jusqu'à un montant total de 1'000 francs suisses, comprennent le dépannage sur place, remplacement de petites pièces, frais de remorquage, frais de sauvetage, frais pour la poursuite du voyage en transports publics, frais d'hébergement, etc.

Europe

Vous pouvez étendre la couverture dépannage dans toute l'Europe. De plus, les frais pour le rapatriement du véhicule de l'étranger ainsi que les frais supplémentaires pour le transport des animaux, etc. sont assurés.

Véhicule de remplacement

Zurich prend en charge les frais d'un véhicule de remplacement pendant la durée de la réparation, jusqu'à la somme d'assurance convenue. Le véhicule de remplacement peut être ajouté en option à la couverture dépannage CH/FL ou Europe.

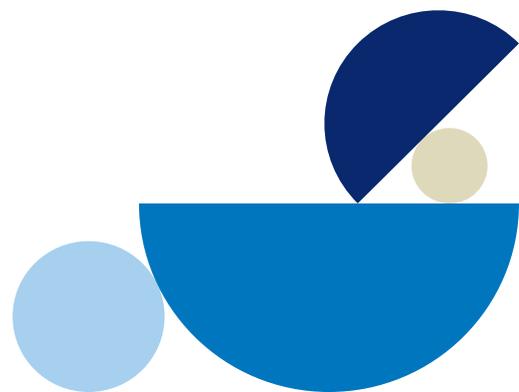
Protection juridique

Accorde une protection juridique p. ex. au moyen du traitement du cas juridique, de la prise en charge des honoraires des avocats et des indemnités de procédure dans les domaines juridiques traitant de la circulation routière (p. ex. droit des dommages et intérêts, droit pénal, retrait de permis de conduire et droit des assurances et droit des contrats lié aux véhicules). La protection juridique est valable en Suisse et en Europe.

Service de sinistre

Prestations de services Zurich Help Point

- Déclaration de sinistre 24h/24 et gratuite en appelant le numéro gratuit 0800 80 80 80 ou en ligne sous zurich.ch/declarer-sinistre.
- Nous organisons l'intervention d'experts et la réparation. Nous nous chargeons des formalités nécessaires et nous vous conseillons sur toutes les questions liées à l'assurance.
- Réparation de haute qualité avec garantie à vie.
- Véhicule de remplacement gratuit, billet de transport public ou prise en charge des frais de taxi.



Pour un conseil ou plus
d'informations, appelez-nous
gratuitement:

0800 80 80 80
www.zurich.ch

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information
divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont
ces dernières qui font foi.